

presseocean.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur presseocean.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Ancenis-Saint-Géréon
M. Paul BODINEAU

Donges
Mme Geneviève DENIS

Gétigné
M. Jérôme BRETAUDEAU

La Chapelle-des-Marais
M. Florian LE THIEC

La Chapelle-sur-Erdre
Mme Angélique PÉCOT

Le Temple-de-Bretagne
M. Pierre BEGNAUD

Mesquer
M. Bernard CHIRON

Nantes
Mlle Marie Thérèse GRENAPIN
M. Jean-François HOUSSAIS

Mme Dominique LHOMME
Mme Nicolle VIBERT

Paimbœuf
M. Pierre ROCHÈS

Plessé
M. René DAVAL

Rezé
M. Maurice DELAVAL

Saint-Herblain
M. Patrick COOPER-LECONTE
M. Romain LE CORFF

Saint-Joachim
M. Bertrand MAHÉ

Vertou
Mme Marie-Louise BRAS

Vigneux-de-Bretagne
Mme Marie COUÉDEL

dans les autres départements

Sarzeau
Mme Marie-Thérèse SANZ

Sèvremoine
Mme Marie-Jeanne MASSON

(* ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal)

Avis d'obsèques

PAIMBŒUF

Le maire de Paimbœuf, le conseil municipal et le personnel communal ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre ROCHÈS
Ancien employé communal

Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 10 mai 2023, à 13 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.**

LA CHAPELLE-DES-MARAIS

L'Association de Chasse Communale Agréée a le regret de vous faire part du décès de l'un de ses membres

Florian LE THIEC

La cérémonie religieuse aura lieu **mardi 9 mai 2023, à 14 h 30, en l'église de La Chapelle-des-Marais.**

SAINT-HERBLAIN MINNEAPOLIS, CHICAGO

Anne-Gaëlle, son épouse;
Geneviève, Yves et Viviane,
ses enfants;
Jacqueline Leconte,
et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Patrick COOPER-LECONTE

survenu le 3 mai 2023 à l'âge de 75 ans.
La cérémonie aura lieu **en la salle du cimetière de l'Orvasserie à Saint-Herblain, mardi 9 mai 2023, à 9 h 30**, suivie de l'inhumation au cimetière du Tillay.
Patrick repose au funérarium de l'Orvasserie, 30 rue du Souvenir Français à Saint-Herblain.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Coopérative funéraire de Nantes,
Orvault, 02 85 52 38 39

NANTES, REZÉ

On nous prie d'annoncer le décès de

Mademoiselle

Marie Thérèse GRENAPIN

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 9 mai 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Paul de Rezé**, suivie de l'inhumation au cimetière Pont du Cens à Nantes.
De la part de toute sa famille.

Remerciements sincères aux personnes qui voudront bien y assister ou s'unir d'intention.
Fleurs naturelles seulement.

PF de la Miséricorde,
Nantes, 02 40 14 09 83

PLESSÉ

La maire, le conseil municipal de Plessé et l'ensemble du personnel communal ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur René DAVAL
Agent communal retraité

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 6 mai 2023, à 10 h 30, en l'église de Plessé.**

NANTES, CARQUEFOU

Son épouse,
ses enfants,
ses petits-enfants,
son arrière-petit-fils,
toute la famille et ses amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-François HOUSSAIS

à l'âge de 79 ans, survenu le 2 mai 2023.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 11 mai 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Dominique à Nantes**, suivie de la crémation au crématorium du cimetière Parc à Nantes.
Jean-François repose en salon Erdre à la Maison funéraire, au 7 chemin de la Justice à Nantes.
La famille remercie le corps médical pour sa gentillesse et son dévouement.
Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Services Funéraires,
Nantes Justice, 02 40 16 04 16

LE TEMPLE-DE-BRETAGNE PLESSÉ SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC

Régina Simon, sa compagne;
Julien, son fils;
Sandra et Jonathan,
sa fille et son gendre;
Timéo et Malone,
ses petits-fils adorés;
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre BEGNAUD
dit "Pierrot"

survenu à l'âge de 64 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 11 mai 2023, à 9 h 30, au cimetière Parc de Nantes.**

Pierre repose à la chambre funéraire de Saint-Etienne-de-Montluc.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur <https://pompesfunebres-lacoste.fr>

PF Lacoste - Funéplus,
St-Etienne-de-Montluc,
02 40 86 94 88

VIGNEUX-DE-BRETAGNE LE TEMPLE-DE-BRETAGNE

Sa fille, Christine;
Jocelyne,
sa belle-sœur et ses beaux-frères,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie COUÉDEL
née JARNOUX
Veuve de Pierre COUÉDEL

survenu le mercredi 3 mai 2023, à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 6 mai 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Léonard du Temple-de-Bretagne**, suivie de l'inhumation au cimetière du Temple-de-Bretagne.
Marie repose au funérarium de Saint-Étienne-de-Montluc.
Christine remercie particulièrement les intervenantes de l'ADMR pour leurs soins et leur gentillesse.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur <https://pompesfunebres-lacoste.fr>

PF Lacoste - Funéplus,
St-Etienne-de-Montluc,
02 40 86 94 88

ANCENIS-SAINT-GÉREON

L'UNC vous fait part du décès d'un de ses membres

Monsieur Paul BODINEAU

Sa sépulture sera célébrée **ce vendredi 5 mai, à 14 h 30, en l'église de Saint-Géréon.**

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Francis (+), son époux;
Didier et Isabelle,
Gilbert et Barbara,
ses fils et leurs conjointes;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Angélique PÉCOT
née FÉVRIER

survenu à l'âge de 97 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 9 mai 2023, à 15 heures, en l'église Sainte-Catherine de La Chapelle-sur-Erdre (44240).**
Angélique repose à l'Espace funéraire L'Autre Rive à Treillières.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pompes-funebres-martinez.fr

PF Martinez - Funéplus,
Treillières, 02 40 72 14 14

DONGES, DREFFÉAC, CHAUVÉ

Georges (+) et Jeanne (+),
ses parents;
Marie-Jeanne Baffet,
Nadette Richomme, Noëlle Boutin,
Georges, Jean-Marc et Michel Denis,
ses frères et sœurs,
ses beaux-frères et belles-sœurs;
ses neveux et nièces,
ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Geneviève DENIS

survenu le mercredi 3 mai 2023, à l'âge de 62 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 10 mai 2023, à 10 h 30, en l'église de Pontchâteau**, suivie d'un dernier au revoir au crématorium de Saint-Nazaire.
Geneviève repose au funérarium Océane de Montoir-de-Bretagne.
La famille remercie particulièrement tout le personnel de Notre-Dame de Terre Neuve pour son dévouement et sa gentillesse.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompes-funebres-oceane.fr

PF Océane,
Montoir-de-Bretagne, 02 28 55 00 96

SAINT-JOACHIM SAINT-MALO-DE-GUERSAC

Cathy, son épouse;
ses enfants, ses belles-filles,
ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bertrand MAHÉ
dit "La Belonne"

survenu le mercredi 3 mai 2023, à l'âge de 61 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 11 mai 2023, à 10 h 30, au crématorium de Saint-Nazaire.**
Bertrand repose au funérarium Océane à Montoir-de-Bretagne.
Les visites sont de 14 h à 19 h.
La famille remercie son médecin traitant et le centre infirmier de Saint-Joachim.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pompes-funebres-oceane.fr

PF Océane,
Montoir-de-Bretagne, 02 28 55 00 96

Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme
Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes
Commission paritaire n° 0425 C 86411
N°ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution
Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS
Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS
Directeur général délégué, directeur de la rédaction : M. Marc DEJEAN
Rédacteur en chef : M. Jérôme GLAIZE

Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes
Tél. 02.40.44.24.00 - Fax : 02.40.44.24.40

Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9
Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Publicité :
Extra-locale : 3665AS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66
Site internet : www.366.fr

Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02.30.88.07.72 - www.additi.fr

Adresse des bureaux Précom : Nantes : 18 av. Jacques Cartier BP 70109
44817 Saint-Herblain Cedex - Tél. 02.30.88.07.72

Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92
44602 Saint-Nazaire - Tél. 02.30.88.07.72

Site internet : www.precom.fr
Impression Ouest-France, parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7%. Eutrophisation : 0,010kg/tonne.

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.



2021
22 013
exemplaires/jour



PEFC recyclé / pefc-france.org



Publicité

Souscrire un contrat de prévoyance obsèques avec La Maison des Obsèques

À la perte d'un être cher, la famille du défunt doit, malgré sa peine, réagir rapidement afin d'organiser ses funérailles. Dans ce contexte douloureux, elle fait face à des choix parfois complexes, mais également à la question du financement.

Anticiper son propre départ en souscrivant un contrat obsèques, c'est à la fois préserver ses proches de démarches difficiles, mais également avoir la garantie d'un dernier aurore à son image et réellement conforme à ses volontés.

Qu'est-ce qu'un contrat obsèques ? Il s'agit d'un contrat d'assurance qui garantit au souscripteur, après son décès, le versement au bénéficiaire désigné d'un capital affecté au financement de ses funérailles.

Tandis que le contrat obsèques en capital est un simple contrat de financement, le contrat obsèques en prestations prévoit également le choix détaillé des prestations funéraires (lieu et déroulé de la cérémonie, cercueil, inhumation ou crémation, etc.). Il ne peut être distribué que par un professionnel du

funéraire, désigné bénéficiaire et tenu à un devoir de conseil et de stricte application des termes du contrat : vous avez donc la pleine garantie que vos souhaits seront respectés. La prévoyance selon La Maison des Obsèques

Assuré par la MUTAC, le contrat prévoyance obsèques La Maison des Obsèques est le seul contrat obsèques en prestations de conception 100 % mutualiste. Au sein de nos agences, les conseillers funéraires sont à votre écoute afin de vous guider vers des choix qui vous ressemblent, quels que soient votre âge et votre situation. Ils vous informent des différentes possibilités qui s'offrent à vous et vous conseillent afin que vous définissiez le capital le plus adapté à vos besoins.

En choisissant La Maison des Obsèques, vous bénéficiez d'un interlocuteur unique et de prestations sur-mesure et qualitatives, en accord avec les valeurs partagées par le réseau funéraire : proximité, transparence, humanité et engagement.

Ets LEMARCHAND - ARNAUD - GENDRILLON FAUCHET - PERCHE - LA BRUZOISE FUNÉRAIRE HAMON FUNÉRAIRE

Montaigu - Fontenay-Le-Comte - La Châtaigneraie - La Roche-sur-Yon - Les Lucs-sur-Boulogne - Talmont-St-Hilaire - Les Sables d'Olonne - St-Gilles-Croix-de-Vie - St-Jean-de-Monts - Challans - Soullans - Clisson - Orvault - Les Sorinières - Bouguenais - Ste-Pazanne - Geneston - Nantes - Ste-Luce-sur-Loire - Guérande - Herbignac - Batz-sur-Mer - La Baule-Escoubac - Montoir-de-Bretagne - Pontchâteau - Campbon - Bruz - Guichen - Orgères - Yffiniac



09 70 25 26 26

RCS Paris B 814 500 757 - Orias : 18006843

Obsèques à suivre →

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

■ Ancenis-Saint-Géréon

10 h 30 : Mme Annick MARTIN, en l'église de Saint-Géréon. Pompes Funebres Ravard
14 h 30 : M. Paul BODINEAU, en l'église de Saint-Géréon. Maison Debray

■ Besné

10 h 00 : Mme Simone GUIHENEUF, en l'église. Pompes Funebres Perche

■ Bouaye

10 h 30 : Mme Suzanne FREUCHET, en l'église. Pompes Funebres Evano

■ Château-Thébaud

16 h 45 : M. Dominique ROBINET, au crématorium. Pompes Funebres De La Classerie

■ Châteaubriant

14 h 30 : Mme Thérèse NAUDIN, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Béré. Pompes Funebres Garcia

■ Cordemais

14 h 30 : M. Patrice JEAN, en l'église. Pompes Funebres Lacoste

■ Divatte-sur-Loire

15 h 00 : M. Jean-Claude CHEVALIER, en l'église de La Chapelle-Basse-Mer. Pompes Funebres Gerard Et Fils

■ Gorges

10 h 00 : M. Kévin BLANCHE, au cimetière des Garennes. Pompes Funebres Arnaud

■ Guenrouet

14 h 30 : Mme Paulette PADIOLÉAU, en l'église. Pompes Funebres Jouan

■ La Baule-Escoublac

14 h 00 : Mme Jeanne VILAINÉ, en l'église Saint-Pierre. PFG La Baule Escoublac
15 h 00 : Mme Louise LECREUX, au cimetière.

■ La Boissière-du-Doré

15 h 00 : Mme Élise MACÉ, en l'église. Pompes Funebres Gerard

■ La Chapelle-sur-Erdre

10 h 00 : M. Pedro HERRILLO, en la salle Barbara. Roc Eclerc Nantes
11 h 00 : M. Gérard JOUANEAU, en l'église. Roc Eclerc Nantes

■ La Chevrolière

10 h 30 : M. Jean-Claude ARIAUX, en l'église. Espace Funéraire Du Lac Gautier

■ Le Loroux-Bottreau

11 h 00 : M. Fabrice ESTARELLAS, au cimetière. Roc Eclerc Nantes

■ Mesquer

10 h 30 : M. Henri TRACOU, en l'église. Pompes Funebres Fauchet

■ Monnières

10 h 00 : Mme Elodie BARRAUD, en l'église. Pompes Funebres Arnaud

■ Montoir-de-Bretagne

14 h 30 : Mme Yvonne MARQUET, en l'église. PFG St Nazaire / Blanco

■ Nantes

10 h 00 : Mme Madeleine SOURISSE, en l'église de Saint-Clair. Roc Eclerc Nantes
14 h 30 : M. Jean-Pierre LE BRETON, au crématorium du cimetière Parc. PFG Nantes / Bd Egalité

14 h 30 : Mme Marie-Yvonne ROBERT, en l'église de Notre-Dame de Toutes Aides. Roc Eclerc Nantes

16 h 30 : M. Hugues JARNOUX, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funebres Courousse

9 h 30 : M. Pierre LECLERC, au crématorium du cimetière Parc. PFG Savenay

■ Orvault

14 h 30 : M. Maurice VION, en l'église de Sainte-Bernadette. Pompes Funebres Arnaud

■ Oudon

10 h 00 : Mme Hélène VINCENT, en l'église. Maison Debray

■ Paimbœuf

15 h 00 : M. Michel PERRIN, en l'église. Pompes Funebres Guitteny

■ Pornic

15 h 00 : Mme Marie-Jo GOUY, en l'église de Sainte-Marie-sur-Mer. Pompes Funebres Guerin

■ Prinquiaü

14 h 45 : M. Yves BOURHIS, en l'église. PFG Nantes / Bd Egalité

■ Rezé

14 h 30 : M. Gérard DOUILLARD, en l'église Saint-Paul. Pompes Funebres De La Classerie

■ Rouans

10 h 30 : Mme Anna LOQUAIS, en l'église Saint-Martin. Pompes Funebres Guitteny
14 h 30 : M. Joseph MUSSEAU, en l'église Saint-Martin. Pompes Funebres Guitteny

■ Saffré

10 h 30 : Mme Renée CLOUET, en l'église. Pompes Funebres Martinez

■ Saint-Mars-du-Désert

15 h 00 : Mme Annie-France TOUZOT, en l'église. Maison Debray

■ Saint-Nazaire

10 h 30 : M. Karl RIVALLAND, au crématorium. PFG St Nazaire / Blanco
15 h 00 : Mme Joëlle JUBÉ, en l'église Notre-Dame d'Espérance. Pompes Funebres De L Estuaire

16 h 30 : M. Gérard CALES, au crématorium. Pompes Funebres De France
9 h 30 : M. Damien GOURET-LECOMTE, au crématorium. Pompes Funebres Oceane

■ Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

16 h 00 : Mme Lucienne PONTOIZEAU, en l'église. PF L Etoile Funeraire

■ Saint-Sébastien-sur-Loire

14 h 30 : M. Roland LEFEVRE, en l'église du Bourg. Roc Eclerc St Sebastien Sur Loire

■ Sainte-Luce-sur-Loire

10 h 00 : Mme Jacqueline SAUVAGET, en l'église. Maison Debray-PF Robert

■ Sautron

14 h 30 : Mme Michèle POTIRON, en l'église. Pompes Funebres De La Misericorde

■ Soudan

10 h 30 : Mme Claudine SIMON, en l'église. Pompes Funebres Garcia
10 h 30 : Mme Claudine SIMON, en l'église. Pompes Funebres Garcia

■ Treillières

10 h 30 : Mme Jacqueline MARCHAIS, en l'église. Pompes Funebres Guerin

(* ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Suite Obsèques

VERTOU

M. François Bras (+), son époux; Françoise, Olivier (+), Christian, Pascal, Anne, Fabienne, Philippe (+), Gaëtan et Marie-Pierre, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Louise BRAS née LEPAGE

survenu dans sa 94^e année. Marie-Louise repose au funérarium Roc Eclerc, 46 rue du 11 Novembre à Vertou. Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 10 mai 2023, à 14 heures, au crématorium de Château-Thébaud, ZA du Butay.** Remerciements au personnel de l'EHPAD Les Bosquets aux Clouzeaux de Vertou. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc Eclerc Vertou,
Vertou, 02 40 34 21 27

REZÉ

Marie-Pierre Delavaud, son épouse; ses filles et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses frères et ses sœurs, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice DELAUAUD

survenu à l'âge de 84 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 10 mai 2023, à 10 heures, à la chapelle Saint-André de Rezé,** suivie de l'inhumation au cimetière de La Classerie. Maurice repose à la chambre funéraire de La Classerie, 1 bis rue de La Guilloterie, Rezé. La famille remercie les infirmiers pour leurs gentillesse et dévouement.

PF de la Classerie-Leclair-Funéplus,
Rezé, 02 40 75 66 97

SAINT-HERBLAIN, SAUTRON, CAMORS PLUVIGNER

Nous avons la douleur de vous faire part du décès accidentel de

Monsieur Romain LE CORFF

survenu à l'âge de 31 ans. De la part de : Martine et Christian Payen, Jean-Pierre Le Corff, ses parents; Andoni et Gwendolenn, Hermine et Adrien, son frère, sa sœur, son beau-frère, sa belle-sœur; Aaron, André, ses neveux; Anne et Rémy (+) Alise, Antoinette (+) et Jean (+) Le Corff, ses grands-parents; ses oncles et tantes, ses cousins et cousines, toute la famille et ses amis. Un hommage lui sera rendu **samedi 6 mai 2023, à 14 h 30, à la chambre funéraire de la Rocade à Pluvigner,** suivi de l'inhumation au cimetière. Romain repose à la chambre funéraire de la Rocade à Pluvigner. Visites de 9 h à 19 h. La famille remercie M. Francis Dubois, Dr Jaoul et son équipe de l'institut psychothérapique Le Pin-en-Mauges, les psychologues du CCP La Chicotière, l'association Côté Famille, l'Adapei de Nantes, pour leur accompagnement et leur soutien ainsi que toutes les personnes qui s'associeront à sa peine. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Julio,
Pluvigner, 02 97 50 90 80

GÉTIGNÉ

LA BERNERIE-EN-RETZ BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (JALLAIS)

Jocelyne (+) et Guy Bretauudeau, ses parents; Mickaël et Gladys, Chrystelle et Jean-Michel Lebrun, son frère et sa sœur; Emilie, Enola, Benjamin, Margot, Timothée, ses neveux et nièces adorés, Nathalie, sa compagne ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

JÉRÔME

qui nous a quittés le mercredi 3 mai 2023, à l'âge de 45 ans. Jérôme repose à la chambre funéraire des Ets Arnaud de Clisson. Un dernier avis de faire-part et de remerciements. Fleurs naturelles de préférence blanches ou bleues.

La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Clisson, 02 40 03 90 20

NANTES, SAINT-MALO, LORIENT CHÂTEL (74), COUÉRON

Arnaud et Stéphanie Quiniou, Caroline et Emmanuel David-Rogeat, Stéphanie et Nicolas Bouyer, ses enfants; Jade, Alizée, Diego, Félix, ses petits-enfants; ses sœurs et beaux-frères, ses neveux et nièces ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Dominique LHOMME

survenu à l'âge de 71 ans. Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 11 mai 2023, à 15 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.** La famille remercie les aides à domicile pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pompes Funèbres de France,
Nantes, 02 40 02 10 05

NANTES, SAUTRON

M. Emile Vibert, son époux; M. Patrick Vibert, son fils et son épouse, Mme Karine Vibert; Noémie et Grégoire, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Nicole VIBERT née CLOSIER

survenu le lundi 1^{er} mai 2023, à l'âge de 89 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 9 mai 2023, à 10 h 30, en la basilique Saint-Nicolas de Nantes,** suivie de la crémation au crématorium du cimetière Parc de Nantes, à 13 h 30. L'urne de Nicole Vibert sera inhumée mercredi 10 mai 2023, à 10 h 30, au cimetière Belle Vue à Saint-Nicolas-de-Redon. Mme Nicole Vibert repose à la Maison funéraire Funéroc, 9 chemin de la Justice, 44300 Nantes, salon Acacia. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires,
Nantes Hôtel de Ville, 02 40 47 43 19

FORMALITÉS DÉCÈS

Réalise à votre place les démarches administratives liées au décès

- Assistance Personnalisée et Humaine
- Gestion des Formalités résiliation - transfert des contrats
- Demande de Capitaux pension de réversion, capital décès...
- Déplacement à Domicile

06 50 82 24 26
Siren 908473739

MESQUER, NANTES

Michelle, son épouse; Nathalie et Fabien, sa fille et son gendre; Marine et Jade, ses petites-filles, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Bernard CHIRON

survenu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 10 mai 2023, à 10 heures, en l'église de Mesquer,** selon sa volonté la crémation aura lieu en toute intimité. Bernard repose au salon funéraire La Maison des Obsèques à Guérande. Plutôt que des fleurs des dons en faveur du Secours Populaire. La famille remercie tout particulièrement le personnel soignant et médical du service Gériatrie de l'hôpital de St Nazaire, Le Dr Ganier, les infirmières de Mesquer, du SSIAD et de l'ADAR pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Fauchet,
Guérande, 02 40 42 95 95

SÈVREMOINE (TILLIÈRES) MONTAIGU-VENDEE (SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY), BOUSSAY

Odile et Jean Hervouet; Jeannine et Alain Loiret, ses enfants; ses petits-enfants, et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Marie-Jeanne MASSON

survenu à l'âge de 93 ans. Mme Masson repose à la chambre mortuaire de l'EHPAD La Joncière à Boussay. La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 6 mai 2023, à 15 heures, en l'église de Tillières de Sèvremoine,** suivie de l'inhumation au cimetière. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD pour sa gentillesse et son dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pfarnaud.fr

La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Clisson, 02 40 03 90 20

Avis de décès

SARZEAU, ARZON

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Thérèse SANZ née RICHEUX

survenu le samedi 29 avril 2023, à l'âge de 95 ans. De la part de : Didier, Alban, Marie, Pascal, Guillemette, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants ainsi que toute sa famille. Un dernier hommage lui a été rendu **le jeudi 4 mai 2023, à 16 h 30, au Parc mémorial de Pléscop,** suivi de la crémation dans l'intimité familiale. Selon sa volonté, des dons peuvent être faits pour l'association AAD France (Association Avenir Dysphasie). Condoléances sur www.pf-de-rhuys.com

PF de Rhuys,
Sarzeau, 02 97 41 36 14

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Autres marchés

Commune de Paimboeuf

Appel à projets, cession d'un bien communal en vue de réaliser un programme de réhabilitation et de construction de logements

APPEL À PROJETS

La consultation n'est pas soumise au Code de la commande publique.
Avis d'appel public à concurrence.
La commune de Paimboeuf (44) est propriétaire d'un bien immobilier aujourd'hui désaffecté et d'une emprise foncière qui présente un potentiel densification. En pleine dynamique de revitalisation de son centre ville et lauréate du programme "Petites Villes de demain", elle lance un appel à projets en vue de céder l'ensemble à un opérateur pour réaliser un programme de réhabilitation du bâti patrimonial et de construction de nouveaux logements. Le cahier des charges est disponible sur le site de la commune : www.paimboeuf.fr/94_page...html

Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

DRAC des Pays de la Loire (maître d'ouvrage)

Projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2023 est prescrite, du jeudi 25 mai à 9 h 00 au vendredi 23 juin à 17 h 00 inclus une enquête publique préalable au classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic. Cette enquête est ouverte en mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic), siège de l'enquête, et en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic).
Un exemplaire du dossier d'enquête est également déposé, à titre subsidiaire, en mairie annexe du Clion-sur-Mer (rue de la Corbinière, Le Clion-sur-Mer, 44210 Pornic), sans permanence du commissaire enquêteur.
M. Claude Chepeau, ingénieur agronome retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête sont déposés en format « papier », en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Les dossiers d'enquête peuvent être consultés sur un poste informatique dans les mairies précitées.

Ils sont également accessibles via le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : publications, publications légales, enquêtes publiques).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres « papier » déposés en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir : mairie de Pornic, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4650>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4650@registre-dematerialise.fr

(la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes les observations et propositions sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés, aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

Mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic) :

- jeudi 25 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 17 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic) :

- mercredi 31 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,

- mardi 6 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapports et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les mairies précitées, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée à :

- la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loire-Atlantique : Mme Aurélie Kapeja Renard, architecte des Bâtiments de France, architecte Urbaniste de l'État

(tél. 02 40 14 28 39/19, aurélie.renard@culture.gouv.fr),

- la ville de Pornic, Direction patrimoine : Mme Lenaïg Louaisil, architecte du patrimoine (tél. 02 40 82 31 11, louaisil@pornic.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est le classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic, par décision du ministre chargé de la culture.

Lorsque le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié (article R.631-3 du Code du patrimoine).



Projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme

Du lundi 22 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus
clôture le vendredi 23 juin 2023 à 17 h 00

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-080URB du 20 avril 2023, le maire de Pont-Saint-Martin, M. Yannick Fétiveau par délégation, a décidé de soumettre à l'enquête publique la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

La modification n° 4 porte sur une augmentation de la constructibilité dans la 3e tranche de la Zac du Haugard afin de permettre davantage de possibilités d'extension dans un secteur déjà urbanisé pour limiter l'étalement urbain.

Par décision n° E23000050/44 en date du 20 mars 2023, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné :

- M. Bernard Vally en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit : les lundis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mardis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mercredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les jeudis de 8 h 45 à 12 h 15, les vendredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 15, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, pour une durée de 33 jours, du 22 mai 2023 au 23 juin 2023 inclus.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie annexe de Pont-Saint-Martin, 12, rue de la Mairie, dans une salle au CCAS (indiquée par fléchage), afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :

- lundi 22 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 10 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le lieu de l'enquête sus désigné ainsi que sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr), et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet,

- soit par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur : mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, 44860 Pont-Saint-Martin,

- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

enquetepublique@mairie-pontsaintmartin.fr

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Pont-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr) et à la préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée d'un an.

Le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite soumis au conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin. Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera alors par une délibération sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

Ville de SAINT-NAZAIRE

Extension du crématorium de Saint-Nazaire

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023.00069 du 12 avril 2023, est ouverte sur le territoire de la ville de Saint-Nazaire une enquête publique unique portant sur le projet d'extension du crématorium de Saint-Nazaire du mardi 2 mai 2023 à 8 h 30 au lundi 22 mai 2023 à 17 h 30 inclus.

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale d'extension du crématorium sur le ban de la commune, présentée par la société du Crématorium Nazairien.

Ce projet permettra de répondre aux attentes des Nazairiens (et, plus largement, des habitants de Loire-Atlantique) en matière d'offre de services publics de proximité, compte tenu de la forte évolution de la part de la crémation dans les obsèques depuis une quinzaine d'années.

Le terrain accueillant l'extension du crématorium, d'une surface totale de 126 372 m², est situé à Saint-Nazaire, à l'extrémité de la route des Forges et de la route de la Fontaine-Tuaud, et classé en zone AQ. À proximité de la route de la Fontaine-Tuaud, cette unité foncière est desservie par les voiries et réseaux divers.

M. Michel Monier, administrateur territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

Les dossiers d'enquête papier seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'hôtel de ville de Saint-Nazaire, siège de l'enquête et à la mairie annexe de l'Immaculée. Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne depuis le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/4472>

Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7j/7, 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 8 h 30 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 30 sur le registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4472>

Dans chacun des lieux d'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : mairie de Saint-Nazaire, CS 40416, 44606 Saint-Nazaire cedex en précisant « à l'attention du commissaire enquêteur » ou par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : enquete-publique-4472@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment.

Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête. L'évaluation environnementale du projet d'extension n'est pas soumis à une évaluation environnementale par une décision en date du 24 octobre 2022 émanant de la DREAL de Loire-Atlantique.

Considérant les enjeux relatifs aux objets de l'extension du crématorium, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la ville de Saint-Nazaire (place François-Blanco, 44600 Saint-Nazaire) et à la mairie annexe de l'Immaculée située 2, rue Philibert-Delorme, 44600 Saint-Nazaire, aux jours et heures suivants :

- mardi 2 mai 8 h 30-12 h 00, hôtel de ville, salle Loire Princesse,

- samedi 13 mai 8 h 45-12 h 15, mairie annexe Immaculée,

- mercredi 17 mai 8 h 30-12 h 00, hôtel de ville, salle Loire Princesse,

- lundi 22 mai 13 h 30-17 h 30, hôtel de ville, salle Loire Princesse.

Les informations liées à la procédure et au projet de l'extension du crématorium peuvent être demandées au siège de la ville de Saint-Nazaire, auprès de la Direction de la relation aux usagers (tél. 02 40 00 40 00).

À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'hôtel de ville, siège de la ville de Saint-Nazaire, dans chacun des lieux d'enquête et sur le site du registre dématérialisé.

Adjudications immobilières

Parthema
AVOCATS

Me Jean-Philippe RIOU SELARL d'avocats au barreau de Nantes

domiciliée immeuble "EHUNDURA"
3, mail du Front-Populaire, 44200 NANTES
Tél. 02 44 76 13 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des ventes immobilières du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières, au palais de justice de Nantes, 44200 Nantes, quai François-Mitterrand.

Le vendredi seize juin deux mille vingt-trois à dix heures (16 h 00)

Des biens suivants :

Sur la ville et commune de **PETIT-MARS** (44390), 1B, rue de La Butte **UNE MAISON**

EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DANS UN LOTISSEMENT
Situé à proximité du centre bourg figurant au cadastre sous la section AE n° 139 d'une contenance de 3 a 61 ca, (selon le procès-verbal descriptif du 18 octobre 2022) :

- les parpaings délimitant les contours extérieurs sont montés,
- le bien n'est couvert d'aucune toiture,
- le bien dispose de deux plateaux (rez-de-chaussée et premier étage), en dalle béton,
- seuls les huisseries et les volets visibles de la rue sont posés,
- le bien ne dispose d'aucun point d'eau, il est inhabitable en l'état.

Le bien fait parti du lotissement dénommé La Butte, autorisé par un arrêté municipal délivré le 8 mars 1989, suivi de deux arrêtés modificatifs des 3 décembre 1993 et 20 février 1997. L'ensemble des pièces constitutives ont été déposées au rang des minutes de Me Boucheron, notaire à Nort-sur-Erdre, le 26 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant le 3 février 1994 volume 1991 P n° 310. Un procès-verbal du cadastre n° 1097 du 7 octobre 2015 publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant le 8 octobre 2015 sous les références volume 2015P n° 2493 a divisé la parcelle AE n° 100 en deux parcelles AE n° 139 et AE n° 140.

Antérieurement la parcelle AE n° 100 provient du changement de désignation de la parcelle ZL n° 183 selon un procès-verbal de remaniement du 20 février 2009 publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant du 23 février 2009 sous les références 4404P31 2009P440.

La parcelle ZL 183 provient elle-même de la division de la parcelle ZL n° 165 selon procès-verbal du cadastre n° 4176 du 8 février 1991 publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant le 8 février 1991 volume 91P n° 346.

La parcelle ZL n° 165 provient de la réunion des parcelles ZL n° 160, 162 et 164 selon procès-verbal du cadastre n° 3263 du 10 novembre 1989 publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant le 10 novembre 1989, volume 89P n° 2723.

Tel que ledit immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, y compris tout immeuble construit, en cours de construction ou immeuble par destination.

Sur la mise à prix de : trente mille euros (30 000 euros)

Frais en sus.

La visite aura lieu le : jeudi premier juin deux mille vingt-trois de dix heures à onze heures (1er juin 2023 de 10 h 00 à 11 h 00).

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Nantes.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières, au palais de justice de ladite ville quai François-Mitterrand, ou au cabinet d'avocat du créancier poursuivant sur rendez-vous préalable. Pour tous renseignements s'adresser aux avocats susnommés ou au greffe du juge de l'exécution, service des saisies immobilières, du tribunal judiciaire de Nantes.

Pour avis simplifié
Signé Jean-Philippe RIOU
Avocat associé.

Vie pratique

Le réparateur doit bien conserver l'objet confié

Le propriétaire d'un objet confié à un réparateur peut exiger qu'il soit bien conservé avec soin jusqu'à sa restitution.

La Cour de cassation a donné tort sur ce point à une entreprise de mécanique qui estimait n'être responsable de l'objet confié que durant les opérations de son travail.

Cet objet a été remis en dépôt pour réparation, ont tranché les juges, et le réparateur n'est pas libéré de ses obligations de dépositaire au prétexte qu'il aurait terminé les travaux commandés. Il demeure tenu de garder et conserver la chose tant qu'elle reste sous sa garde.

Le mécanicien plaidait au contraire que sa seule mission, selon le contrat conclu, était de faire certains travaux et rien d'autre. Il appartenait selon lui au propriétaire de récupérer son bien dès que possible et de ce fait, c'est ce propriétaire qui était responsable de la bonne conservation.

Le client plaidait de son côté que la garde de l'objet en bon état d'entretien devait se poursuivre au-delà du temps de travail, d'entretien ou de réparation, durant tout le temps de la présence de cet objet chez le réparateur.

La Cour de cassation a jugé selon ce dernier argument. (Cass. Com, 5.10.2022, H 20-16.692).

Vie des sociétés



Société d'avocats
Patrice SERVEL - Kamini DOUCET
17, rue Marie-Curie
44230 SAINT-SÉBASTIEN-
SUR-LOIRE

AVIS
DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé le 27 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Aluteam.
Forme sociale : société par actions simplifiée à capital variable.
Siège social : 1, rue du Guesclin, 44000 Nantes.
Objet social : la société a principalement pour objet, en France et à l'étranger, la prise de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quel que soit leur objet. Elle a également pour objet : l'animation de ses filiales et participations et l'accomplissement de toutes prestations de services, notamment dans le domaine administratif, financier et comptable, pour la bonne marche de l'activité de la société ou de ses filiales ; la souscription et la gestion de tous types de placements financiers ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.
Capital social initial : 150 000 euros divisés en 15 000 actions de 10 euros chacune.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit, ainsi que la cession d'actions entre associés de catégorie «A», et la cession d'actions de catégorie «B» au profit d'un associé de catégorie «A», sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, par décision collective ordinaire.
La cession d'actions de catégorie «B» entre associés de catégorie «B» est libre.
Président : Société HFB, à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros, sise à Nantes (44000), 8, avenue Pacaud, immatriculée au RCS Nantes sous le n° 791 459 027, représentée par son gérant M. Olivier Brun.
Directeur général : Société Arco, à responsabilité limitée au capital de 125 000 euros, sise à Saint-Herblain (44800), 8, rue des Cloiseaux, immatriculée au RCS Nantes sous le n° 791 481 013, représentée par son gérant M. Rémi Jodeau.
Immatriculation : au RCS de Nantes.

Pour avis
Le Président.

Notre publication adhère à



dont elle suit
les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Autres légales

EXTRAIT DE JUGEMENT DE DÉCLARATION D'ABSENCE

D'un jugement rendu le 6 octobre 2022, par le tribunal judiciaire de Nantes concernant Paulette Berson épouse Cleron, a été extrait ce qui suit : déclare l'absence de Paulette Berson épouse Cleron, dont le dernier domicile connu est 99, rue Bellamy, 44000 Nantes, né à Nantes (Loire-Atlantique) le 4 novembre 1919.

Tribunal judiciaire de Nantes.

Publications judiciaires

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Par jugement du Tribunal Correctionnel de Nantes en date du 12 janvier 2023, le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contrairement à l'égard de la Direction régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, contrairement à l'égard de LES-CLOUPE Pascal, le présent jugement devant lui être signifié,

SUR L'ACTION PUBLIQUE :
DÉCLARE LES-CLOUPE Pascal coupable pour les faits de SOUSTRACTION FRAUDULEUSE À L'ÉTABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPÔT : DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE commis le 13 octobre 2015 à NANTES LOIRE-ATLANTIQUE
CONDAMNE LES-CLOUPE Pascal à un emprisonnement délictuel de DIX MOIS ;
DIT qu'il sera sursis totalement à l'exécution de cette peine, dans les conditions prévues par les articles 132-29 à 132-34 du Code pénal
En raison de l'absence du condamné, la présidente n'a pas pu lui donner l'avertissement prévu par l'article 132-29 du Code pénal, à savoir que si il commet une nouvelle infraction, il pourra faire l'objet d'une condamnation qui sera susceptible d'entraîner l'exécution de la première peine sans confusion avec la seconde et qu'il encourra les peines de la récidive dans les termes des articles 132-9 et 132-10 du Code pénal.
CONDAMNE LES-CLOUPE Pascal au paiement d'une amende de quinze mille euros (15 000 euros) ;
Avisé LES-CLOUPE Pascal que si il s'acquitte du montant de cette amende dans un délai d'un mois à compter de la date où il a eu connaissance de cette décision, ce montant sera minoré de 20 % sans que cette diminution puisse excéder 1 500 euros.
Le paiement de l'amende ne fait pas obstacle à l'exercice des voies de recours.
Dans le cas d'une voie de recours contre les dispositions pénales, il appartient à l'intéressé de demander la restitution des sommes versées.
À titre de peine complémentaire.
Ordonne à l'égard de LES-CLOUPE Pascal la diffusion du dispositif du jugement dans les éditions nantaises de OUEST FRANCE et PRESSE Océan à raison d'une fois dans chacune de ces éditions, dans un délai de DEUX MOIS à compter du caractère définitif de la présente décision ;
ORDONNE l'exécution aux frais de condamné ;
En application de l'article 1018 A du Code général des impôts, la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 254 euros dont est redevable LES-CLOUPE Pascal ;
Le condamné est informé par le présent jugement qu'en cas de paiement de l'amende et du droit fixe de procédure dans le délai d'un mois à compter de la date où il a eu connaissance du jugement, il bénéficie d'une part de la suppression de l'éventuelle majoration du droit fixe de procédure pour non-comparution prévue à l'alinéa 2, 3° de l'article 1018A du CGI (l'éventuelle majoration prévue à l'alinéa 4 de l'article 1018A du CGI est maintenue), et d'autre part d'une diminution de 20 % sur la totalité de la somme résiduelle à payer.
SUR L'ACTION CIVILE :
REÇOIT la Direction régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique en sa constitution de partie civile et constate qu'elle ne demande pas de dommages et intérêts ;
et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIÈRE
LA PRÉSIDENTE.

Famille

Les futurs parents peuvent renoncer à l'autorité parentale

Il est possible, pour de futurs parents, de prévoir qu'ils renonceront à l'autorité parentale sur leur enfant et la transmettront à un tiers qui le souhaite.

Il ne s'agit pas, estime la Cour de cassation, d'une convention interdite par la loi sur la procréation ou la gestation pour autrui.

Il s'agit d'un mode d'organisation de l'exercice de l'autorité parentale, contrôlé par un juge, révoquant et sans effet sur la filiation, expliquent les juges.

Ils ont dès lors rejeté la décision d'un procureur général qui contestait un tel projet en estimant que, établi avant la naissance, il s'agissait d'un détournement de l'interdiction de la gestation pour autrui. Le projet n'est pas un détournement, notamment parce qu'il n'a pas été établi avant la grossesse, a conclu la Cour de cassation.

Elle a rappelé que l'autorité parentale pouvait ainsi être déléguée totalement ou partiellement lorsque les parents ne sont pas - ou ne se sentent pas - en capacité d'élever l'enfant, pour des raisons de santé par exemple.

Cette délégation peut être confiée à plusieurs personnes ou à un service social d'aide à l'enfance, pourvu que les circonstances l'exigent et soient conformes à l'intérêt de l'enfant.

Il faut cependant, pour être « digne de confiance », que la ou les personnes choisies ne soient pas des inconnus pour la famille ou des gens rencontrés dans le seul objectif de prendre l'enfant en charge en vue de l'adopter ultérieurement.
(Cass. Civ 1, 21.9.2022, C 21-50.042).

LA TÉLÉ
A CHANGÉ,
CHANGEZ
D'HEBDO TÉLÉ.



Chaque samedi avec Presse Océan

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.